



Projet Éducatif & Pédagogique de l'Accueil Périscolaire à La Motte-Saint-Martin

Introduction

La commune de la Motte-Saint-Martin a une politique sociale qui a pour but d'offrir aux familles et aux enfants, un temps d'accueil de loisirs pendant la période scolaire et pendant les premières semaines des vacances (Toussaint et Printemps) et deux à trois semaines sur les vacances d'été.

Ces services sont gérés par la municipalité.

L'accueil de loisirs se situe dans la salle d'accueil de loisirs de l'Espace Jean MAGNAT sis, 1, Espace Jean MAGNAT – La Molière – 38 770 La Motte-Saint-Martin, et situé à côté de la mairie, sous l'école.

Finalité de la structure

- Laïcité,
- Mixité Sociale et respect des autres,
- Accès à la citoyenneté,
- Épanouissement et créativité artistique, culturelle et sportive,
- Accessibilité à tous les enfants y compris pour ceux atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap.

Objectifs Généraux

- Tendre vers l'autonomie de l'enfant afin qu'il devienne un citoyen responsable,
- Développer et favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives, de plein air, de proximité pour tous les enfants (y compris ceux atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap),
- Mener ces activités en vue du bien-être de l'enfant, qu'il se sente en sécurité morale et physique.

Objectifs Opérationnels

1. Développer la socialisation des enfants dans la collectivité

La socialisation est un vecteur important dans l'éducation d'un enfant pour lui permettre de devenir un bon citoyen et d'être à l'aise en société.

Moyens :

- Utiliser les jeux de société car c'est un vecteur d'apprentissage très important dans la collectivité. En effet, cela regroupe plusieurs aspects (règles, partage, respect de l'autre) tout en s'amusant,
- Mettre en place des petits et grands jeux pour favoriser l'esprit d'équipe, d'entraide et de solidarité,
- Avoir un comportement de bienveillance, réprimander tout comportement discriminatoire entre enfants/animateurs, entre animateurs, toutes moqueries, tout écart de langage et comportement inadapté.

2. Développer l'expression, l'autonomie et l'imagination

Il est important pour l'enfant de pouvoir exprimer son opinion, de dire ce qu'il ressent, d'être écouté.

1. Développer l'expression :

Moyens :

- Mettre en place plusieurs activités (manuelle, sportive) pour permettre aux enfants d'avoir le choix dans les activités et leur permettre de tourner dans les ateliers proposés,
- Proposer des temps de paroles et d'échange en matinée et en fin de journée. Pour cela créer et/ou des outils de communication, exemple : la cible des humeurs, météo du jour, bâton de parole,
- Récolter les envies d'activité des enfants, en utilisant une boîte à idée,
- Sur des temps bien précis comme au moment des temps libre l'enfant a le droit de ne rien faire.

2. Développer l'autonomie :

Moyens :

- Encourager à participer aux tâches de la vie quotidienne (mettre la table, débarrasser et les laisser se servir quand c'est possible, rangement de fin de séance),
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités,
- Laisser le choix dans les activités.

3. Développer l'imaginaire :

Moyens :

- Mettre en place des activités manuelles et de création,
- Proposer des sorties/ interventions culturelles,
- Valoriser l'enfant et l'encourager dans ce qu'il entreprend,
- Axer le programme autour d'une thématique. Pour chaque thème une histoire sera le fil conducteur,
- Réaliser des grands jeux où il y a une histoire et les animateurs doivent se déguiser.

4. Éveiller la curiosité des enfants :

Moyens :

- Proposer des activités diverses et adaptées : activités sportives, manuelles et culturelles aux enfants,
- Développer des activités sportives à proximité de la Motte-Saint-Martin et sur le territoire Matheysin en travaillant avec des clubs et intervenants sportifs,
- Proposer des sorties culturelles aux enfants en lien avec le thème de la semaine.

Objectifs Pédagogiques

Les objectifs pédagogiques des temps d'accueil périscolaire ; matin, pause méridienne et soir ; sont les suivants :

- réserver le meilleur accueil aux enfants et à leurs familles,
- permettre l'accessibilité de cet accueil à tous les enfants, y compris ceux atteints de troubles de santé ou de handicap,
- favoriser le développement individuel de l'enfant :
 - en prenant en compte son rythme et ses besoins,
 - en développant sa curiosité et son sens critique,
- apprendre à vivre ensemble et partager les différences dans le respect.

Organisation

La commune de La Motte-Saint-Martin est responsable des temps d'accueil périscolaire et de ses agents.

1. Fonctionnement

L'accueil périscolaire est réservé aux élèves fréquentant les classes de maternelle et élémentaire de La Motte-Saint-Martin durant les périodes scolaires, sauf vacances et jours fériés.

Cet accueil fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- le matin de 06h45 à 08h20, nos agents restent avec les enseignants jusqu'à 08h30,
- à midi (pause méridienne) de 11h30 à 13h30, nos agents restent avec les enseignants jusqu'à 13h30,
- le soir de 16h30 à 18h30.

2. Lieu d'accueil

Lors des différents temps accueil périscolaire, les enfants sont accueillis dans la salle d'accueil périscolaire située à côté de l'entrée de la mairie au bout du bâtiment.

À sa première venue, chaque enfant visite la salle d'accueil périscolaire (les différentes salles, les sanitaires et les espaces extérieurs) ainsi que ses parents s'ils le souhaitent. Cela permet à l'enfant de découvrir les lieux.

La salle d'accueil périscolaire est disposée de façon à ce que chaque enfant se sente à son aise. Le but de cette organisation est de répondre aux besoins de tous les enfants accueillis.

Elle est répartie de la façon suivante :

- un espace dédié au changement des affaires :
 - en entrant dans la salle d'accueil périscolaire, chaque enfant emprunte cet espace. Il dispose ses affaires, chaussures, veste, aux portes manteau prévus à cet effet. Puis il chausse ses chaussons.
- un coin administratif :
 - composé d'un bureau dont l'équipe d'animation dispose et où se trouvent tous les papiers nécessaires à chaque enfant.
- une petite salle de jeux vitrée :
 - réservée aux jeux d'imitation → cuisine, poupées, circuit de voiture, ferme... et jeux de construction LEGO, Kapla...
- Une grande salle principale d'activités composée d'un coin « bibliothèque-détente » et d'un coin « goûter et/ou créatif » :
 - le coin « bibliothèque-détente » est pourvu de matelas et de coussins pour permettre aux enfants de se reposer et de lire.
 - le « coin goûter et/ou créatif » est pourvu des tables et de chaise de différentes tailles. Celles-ci sont disposées afin que chaque enfant puisse s'asseoir pour goûter et ou réaliser des activités manuelles et créatives. Les activités varient selon les saisons et les périodes.
- des grands espaces extérieurs :
 - verdoyants et sécurisés, situés directement en sortant de la salle d'accueil périscolaire sont également disponibles pour les jeux de plein air. Ainsi que la cour de l'école.

3. Déroulement

a) Le matin :

Accueil des enfants et de leurs familles de 06h45 à 08h20 au sein de la salle d'accueil périscolaire.

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la salle.

Pendant ce temps du matin, diverses activités sont proposées par l'équipe d'animation et l'enfant choisi ce qu'il préfère. Les animatrice ou animateur jouent avec les enfants mais les enfants peuvent aussi jouer, dessiner et colorier seul.

Vers 08h20 l'équipe d'animation accompagnent les enfants dans le couloir des salles de classe où ils sont remis aux différentes institutrices selon leur classe.

b) Midi pause méridienne :

À la fin du temps de classe, à 11h30, les enfants inscrits à la cantine sont rassemblés par l'équipe d'animation dans le couloir menant aux salles de classe. Les enfants sont amenés et encadrés par l'équipe d'animation dans la salle de cantine situé près de la salle d'accueil périscolaire, dans le même bâtiment.

À midi l'équipe d'animation les enfants sont rassemblés dans la salle de cantine et peuvent partager le repas. Avant de commencer le repas un lavage des mains est obligatoire et une lecture du menu du jour est faite à voix haute par un enfant, à tour de rôle. Fin du repas 13h20, un lavage des mains est de nouveau effectué.

Puis l'équipe d'animation après un éventuel temps d'accueil périscolaire accompagne les enfants dans la cour de l'école ou directement dans le couloir menant aux salles de classe où ils sont remis aux différentes institutrices selon leur classe.

c) Le soir

À la fin du temps de classe, vers 16h30, les enfants inscrits au temps d'accueil périscolaire et au bus sont rassemblés par l'équipe d'animation dans le couloir menant aux salles de classe.

Tous ensemble, ils profitent d'un temps de jeux extérieur dans la cour.

Les enfants du bus sont récupérés par les responsables bus et les enfants du temps d'accueil périscolaire rejoignent la salle d'accueil périscolaire avec leur encadrante.

Diverses activités sont proposées par l'équipe d'animation : activités manuelles, dessins, jeux libres collectifs, jeux de sociétés, lecture et autres. L'enfant choisi ce qu'il préfère.

Concernant les activités manuelles, un thème commun peut servir de trait d'union à l'ensemble des réalisations des enfants. Les enfants peuvent changer d'activités au cours de ce temps d'accueil périscolaire.

De 16h40 à 18h30, les familles peuvent venir chercher leurs enfants dans la salle d'accueil périscolaire. Les animatrices procèdent alors à l'accueil des parents et au retour des enfants dans leur famille.

4. Les différents temps d'accueil

a) Accueil et de retour aux familles

Le but est de faire le lien que les familles. Une relation de confiance réciproque. C'est un temps d'échange et de dialogue autour de l'enfant. Les parents peuvent solliciter l'équipe d'animation pour que l'échange soit constructif.

b) Temps d'activité

Il s'agit de susciter l'esprit créatif de chaque enfant, de le faire participer, parfois de réaliser des travaux collectifs en utilisant les compétences et les savoir-faire de chacun.

c) Le rangement

Les enfants rangent le matériel utilisé avec l'aide de l'équipe d'animation cela les responsabilise et les aide à prendre soin du matériel.

d) Les temps de repas et/ou de goûter

Il s'agit d'un temps de partage qui doit permettre à l'enfant de se nourrir et de lui apporter les besoins essentiels à son bon développement. C'est aussi un moment de découverte des goûts, saveur et texture et d'échange avec les camarades.

5. Les modalités d'accueil des enfants atteints de troubles de santé ou de handicap

La commune de La Motte-Saint-Martin souhaite permettre l'accès des enfants atteints de troubles de santé ou de handicap en les intégrant à cet accueil périscolaire. Cette démarche de mixité de différents publics permet à tous les participants l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap aux atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives et son entourage.

Chaque situation étant particulière, il apparaît important et nécessaire de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre à l'équipe d'animation.

Par ce fait, la commune de La Motte-Saint-Martin et la famille échange autour de thèmes généraux d'autonomie et d'intégration permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et les différents problèmes que ce dernier est susceptible de rencontrer selon les situations.

Ces notes pourront être complétées d'un certificat médical précisant toutes réserves inaptitude ou contre-indication pour l'enfant.

La commune de La Motte-Saint-Martin s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à l'équipe d'animation. Des rencontres régulières entre la famille et la commune de La Motte-Saint-Martin peuvent être programmées afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

« Les États partis reconnaissent que les enfants mentalement physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité »

alinéa 1 de l'article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 23 novembre 1989

6. Pédagogie

a) Au travers des temps d'accueil

Le relationnel instauré lors des différents temps d'accueil et de retour des enfants en famille est un élément prépondérant pour permettre à chaque un enfant équipe d'animation parents de se retrouver au sein de cette salle d'accueil périscolaire.

b) Au travers des activités

Les activités sont un support qui doit permettre à l'enfant de se découvrir de se construire de découvrir le monde. Nous souhaitons susciter la curiosité de chaque enfant, l'aider à développer son imagination et sa créativité dans les réalisations individuelles et collectives, le soutenir et lui permet d'aller au bout de ses projets.

c) Pour cela l'équipe d'animation :

- accompagne les enfants à faire seul
- anime la dynamique de groupe pour que l'enfant fasse avec les autres
- propose plusieurs types d'activités à l'enfant
- ➔ autonomie, vivre ensemble et créativité

7. Le rôle de l'équipe encadrante

L'équipe encadrante est responsable de chaque enfant, elle assure la sécurité physique et affective de chaque enfant en étant vigilant à tout instant :

- elle veille à ce que l'enfant ne soit pas et ne se met pas en danger,
- elle sait à chaque moment combien il y a d'enfants : fait l'appel de son groupe et vérifie régulièrement avant le départ de chaque lieu,
- elle anime, prépare et range ses activités,
- elle fait vivre ses qualités personnelles : dynamisme, responsabilité, autonomie, créativité, innovation, écoute,
- elle est respectueuse, tolérant et exigeant,
- elle s'adapte aux imprévus,
- elle est discrète au face aux problèmes personnels des familles,
- elle fait preuve d'autorité, diplomatie et rigueur,
- elle utilise un langage correct et respectueux,
- elle est référente du bon déroulement des activités,
- elle est source de soutien de bienveillance,
- elle instaure un cadre relationnel favorisant le respect mutuel et la convivialité,
- elle respecte et applique les consignes particulières de sécurité,

8. Les règles destinées aux enfants, transmissent à celui-ci et appuyées par tous les encadrants :

Le respect est la base de toutes ces règles, décliné en trois axes :

- le respect des encadrants,
- le respect des camarades,
- le respect du matériel mis à disposition.

Il est donc demandé à l'enfant de :

- s'exprimer avec un langage correct et respectueux, permettant un vivre ensemble de qualité : pas de vulgarité, familiarité ou insultes, utilisation des mots de politesse courant (Bonjour, merci, s'il te plaît, au revoir), pas de cris,
- écouter les animateurs ainsi que leurs demandes,
- quand un adulte lève la main, arrêter ce qu'il fait et écouter,
- quand il veut aller aux toilettes, l'enfant demande à un animateur,
- de courir à l'extérieur et de marcher à l'intérieur pour éviter tout risque d'accident,
- de parler doucement moment des repas et des temps calme intérieur pour que tout le monde puisse échanger,
- de goûter à un plat sans obligation de le manger,
- de ne pas juger un camarade sur ces différences,
- participer aux activités mais avec la possibilité de rester tranquille également,
- s'asseoir correctement,
- ranger le matériel utilisé,
- de participer à l'installation et/ou au rangement du matériel utilisé par le groupe accueilli.

Cette liste de règles n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer selon les besoins du groupe et le contexte.

Les comportements violents, physique et/ou verbal et les attitudes de mépris ne sont pas admis.